



## Facture d'eau non reçu depuis 3 ans

Par **pereira louis philippe**, le **01/02/2018 à 18:07**

Bonjour ,

je suis propriétaire d'une maison depuis 3 ans et demi. A ce jour pas de contrat d'eau et ni de facture de l'organisme d'eau ( suez) . Quelles sont mes recours concernant l'édition d'une éventuelle facture de leur part en retraçant les années impayés ? Il y a t'il prescription des 2 ans ? Peuvent il m'imposer à payer la totalité ? Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/02/2018 à 18:25**

Bsr,

Oui, car je crois que le droit de réclamer le paiement de fournitures dont le prix n'a pas été demandé en temps utile par le créancier est d'une durée maximale de 5 ans pour les personnes physiques morales de droit privé article 2224 du code civil).